

Procès-verbal du Conseil Municipal du 4 juillet 2022

Le Conseil Municipal de Villerville s'est réuni le lundi 4 juillet 2022 à 19h30 en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel MARESCOT, Maire.

Présents : M Didier PAPELOUX - Mme Catherine LEFEBVRE - Mme Emmanuelle MELLOT-KRISTY - Adjoint - M Michel DABOUT - Mme Corinne DROUEN - Mme Anne JOSEPH - M Germain LELARGE.

Excusés : Mme Sophie NGUYEN VAN MAI donne pouvoir à Mme Catherine LEFEBVRE, M Vincent VANDERSTUYF donne pouvoir à M Michel DABOUT, Mme Sophie DIERRE donne pouvoir à Mme Anne JOSEPH, M David MARES donne pouvoir à Mme Corinne DROUEN, M Éric ESTRIER, Mme Catherine FILIPOV.

Quorum : 8

Secrétaire de séance : Mme Anne JOSEPH.

Informations de M le Maire :

- Obtention d'une subvention DETR pour la restauration du Lavoir pour un montant de 8 400,90€.
- Obtention d'une subvention du Département pour la création d'un WC public pour un montant de 38 182,00€.
- Remerciements.

1) Confortement de la falaise : attribution de lots

Le marché de travaux se compose de 3 lots :

- o Lot n° 1 : Gros œuvre
- o Lot n° 2 : Voirie et réseaux divers
- o Lot n° 3 : Espaces verts et mobilier

61 dossiers ont été retirés, seules 11 offres ont été déposées :

- Lot 1 : 4 offres,
- Lot 2 : 4 offres,
- Lot 3 : 3 offres.

Le maître d'œuvre (MO) composé d'ANTEA Group et Ingé-Infra a étudié les offres.

Le MO a présenté un rapport d'analyse des lots 2 et 3 lors de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du 04/07/2022.

Après étude du rapport, la CAO a décidé d'attribuer le marché de la façon suivante :

- Lot 2 à COLAS France pour un montant de 418 498,61€ HT (estimation à 354 907,00€ HT).
- Lot 3 à OXALIS pour un montant de 175 181,09€ HT (estimation à 453 265,00€ HT).

Le montant total des travaux pour ces 2 lots est de 593 679,70€ HT.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité des membres présents ou représentés, monsieur le Maire à signer le marché de travaux pour les lots 2 et 3.

2) SPL : rapport annuel d'activité 2021 (contrat d'objectifs – actions touristiques)

Présentation du rapport annuel du délégataire remis par la SPL, comprenant un compte rendu financier et un compte rendu technique de l'année 2021.



Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés, prend acte de la présentation de ce rapport annuel du délégataire remis par la SPL, comprenant un compte rendu financier et un compte rendu technique de l'année 2021.

3) Décision Modificative n° 4 : Admissions en non-valeur et créances éteintes 2022

- Proposition de mettre des créances pour lesquelles les poursuites restent infructueuses, en non-valeur pour un montant de 564€00.
- Proposition de mettre des créances locatives pour lesquelles les poursuites restent infructueuses et dont le montant est irrécouvrable à cause d'un actif insuffisant, en créances éteintes pour un montant de 6 972€16.

Ces dépenses n'ayant pas été budgétées, il est proposé aux Conseillers de transférer la somme de 7 600€ de l'article 022 vers l'article 654.

Le conseil municipal à la majorité des membres présents ou représentés, par 11 voix pour et 1 abstention, autorise :

- Les admissions en non-valeur pour un montant de 564€00.
- Les créances éteintes pour un montant de 6 972€16.
- Les transferts de dépenses d'investissement suivants :
Prélever 7 600€ du compte 022, pour mettre 600€ au compte 6541 et mettre 7 000€ au compte 6542.

4) Location d'un local vide, 5 rue de Landal

Demande de prolongation de la location jusqu'au 31/08/2022.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le renouvellement de la location de ce local vide, pour 2 mois pour un montant de 100€ par mois.

5) Horodateurs

- Afin de faciliter le stationnement des véhicules lors des fêtes du village, proposition de mettre gratuit le parking en herbe situé au-dessus du parking du calvaire, soit 3 jours : le 14 juillet (brocante place du Lavoir), le 31 juillet (fête de la mer), et le 13 août (fête du village).

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés, par 10 voix pour et 2 abstentions, autorise la gratuité de ce parking le 14 juillet, le 31 juillet, et le 13 août.

- Proposition de mettre un 6^{ème} horodateur non prévu dans le marché initial : Indigo park propose un devis pour la mise à disposition d'un horodateur supplémentaire pour un montant de 5 826,00€ HT et le forfait d'exploitation pour un montant de 750€ HT (soit 1 total de 6 576,00€ HT pour 1 an). La société précise que le délai prévisionnel de livraison est estimé de 10-12 semaines après la commande.

Après discussion, le Conseil décide de ne pas donner suite à ce devis pour l'instant, vu le délai de livraison. Le Conseil pourra étudier à nouveau cette possibilité pour l'année 2023 après le bilan de cette saison 2022.

La Secrétaire de séance
Anne JOSEPH



Le Maire
Michel MARESCOT

